

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

②

N° 81 15206

⑤④ Capot d'isolateur électrique.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.³). H 01 B 17/38.

②② Date de dépôt..... 5 août 1981.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 6 du 11-2-1983.

⑦① Déposant : CERAVER, société anonyme. — FR.

⑦② Invention de :

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Michel Dalsace, SOSPI,
14-16, rue de la Baume, 75008 Paris.

Capot d'isolateur électrique

La présente invention concerne un capot d'isolateur électrique.

Un tel capot se présente sous la forme d'un corps métallique creux constituant une cavité d'ancrage pour un élément isolant, l'ancrage pouvant être par exemple réalisé par l'intermédiaire d'un matériau de scellement, ou par rétreint, ou tout moyen analogue. L'élément isolant peut être une pièce diélectrique en verre, en céramique ou un barreau isolant du type jonc en fibres de verre agglomérées par une résine synthétique ou analogue.

Par moulage, ou par usinage, on prévoit sur la face externe du corps métallique une partie permettant l'assemblage du capot à un organe extérieur, par exemple un armement de poteau, ou un autre isolateur. Les modes d'assemblage d'un capot étant variés, il est nécessaire de fabriquer plusieurs types de capots. La présente invention a pour but de simplifier la fabrication des capots d'isolateurs, et d'en diminuer notablement le coût.

La présente invention a pour objet un capot d'isolateur électrique comportant un corps métallique creux constituant une cavité d'ancrage pour un élément isolant et dont la face externe présente une partie d'assemblage avec un organe extérieur ; le fond du corps creux présente au moins une lumière et la partie d'assemblage est une pièce métallique distincte dudit corps creux ; elle présente d'une part une embase venant contre le fond du corps creux et d'autre part au moins une paroi traversant ladite lumière.

Selon un premier mode de réalisation, le fond du corps métallique présente une lumière unique et la pièce d'assemblage comporte une embase sur laquelle est fixé un tenon, l'embase venant contre la face interne du fond du corps creux et le tenon traversant ladite lumière ; on a donc ainsi un capot de type "à tenon".

Selon un second mode de réalisation, le fond du corps métallique présente deux lumières et la pièce d'assemblage a la

forme d'un U. Les deux branches du U sont engagées par l'intérieur du corps creux dans les deux lumières ; elles présentent avantageusement deux trous pour le passage d'un axe. On obtient un capot de type "clévis".

5 Selon un troisième mode de réalisation le fond du corps métallique présente encore deux lumières et la pièce d'assemblage a la forme générale d'une pièce en U dont les branches sont engagées dans les lumières par l'extérieur du corps creux et repliées sur la face interne de ce dernier de manière à former ladite
10 embase.

Par ailleurs la base du U est découpée de manière à recevoir une tige à bouton, et une face orthogonale à ladite base et aux deux branches est prévue avec une ouverture pour le passage d'une goupille. On a ainsi un capot de type "Ball-Socket".

15 Les différentes pièces d'assemblage définies ci-dessus peuvent être solidarisées au corps creux sur sa face interne ou externe, par exemple par collage ou soudage. Cette solidarisation peut être réalisée ou complétée par un scellement ultérieur du capot.

20 D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description suivante qui sera faite à l'aide du dessin annexé donné à titre illustratif, mais nullement limitatif et dans lequel :

- 25 - la figure 1 est une vue schématique en perspective éclatée d'un capot selon l'invention de type "à tenon",
- la figure 2 est une vue schématique en perspective éclatée d'un capot selon l'invention de type "clévis",
- la figure 3 est une vue schématique en perspective éclatée d'un capot selon l'invention de type "ball-socket",
- 30 - la figure 4 montre en perspective une variante de la pièce d'assemblage 13 de la figure 2,
- la figure 5 montre en perspective une variante de la pièce d'assemblage 13 de la figure 2, susceptible de coopérer avec le corps creux de la figure 1 pour former un capot de type "clévis",
- 35 - la figure 6 est une variante de la pièce d'assemblage 24 de la

figure 3, susceptible de coopérer avec le corps creux de la figure 1 pour former un capot de type "ball-socket".

On voit sur la figure 1 un corps creux 1, par exemple en tôle métallique dont le fond 2 présente une lumière 3.

5 Une pièce d'assemblage 4 comportant une embase 5 et un tenon 6 est introduite par l'intérieur du corps 1 dans la lumière 3. L'embase 5 est de préférence collée ou soudée au fond 2, par exemple au niveau de la lumière 3. Le tenon 6 présente une ouverture d'accrochage 7.

10 Le capot de type "clévis" de la figure 2 comprend un corps creux 10 dont le fond 15 présente deux lumières en forme de fentes sensiblement parallèles 11 et 12. La pièce d'assemblage 13 en forme de U comporte une embase 16 et deux branches 17 et 18 qui s'introduisent respectivement dans les fentes 11 et 12 ; elles
15 comportent chacune une ouverture 19 pour l'introduction d'un axe non illustré. Comme pour le capot à tenon, l'embase 16 peut être solidarisée au fond 15 du corps creux 10. On voit sur la figure 4 une pièce 40 se différenciant de la pièce 13 par son embase 46 qui permet un appui plus important contre le fond du corps
20 creux 10.

Sur la figure 3 on a représenté un capot de type "ball-socket" avec son corps creux 20 dont le fond 23 présente deux lumières 21 et 22.

25 La pièce d'assemblage 24 comporte deux branches 25 et 27 introduites respectivement dans les deux lumières 21 et 22 et repliées suivant deux lignes 26 et 28. Les parties repliées forment une embase solidarisée au fond 23 du corps 20.

30 La base 29 présente une encoche 30 pour l'introduction du bouton d'une tige non représentée. La paroi 31 orthogonale à la base 29 et aux deux branches de la pièce 24 est munie d'une ouverture pour le passage d'une goupille non illustrée destinée de façon connue en soi à bloquer la tige précitée.

35 On voit sur la figure 5 une pièce 50 comportant deux branches latérales 51 et 52 destinées à s'engager dans la fente 3 du corps creux 1 de la figure 1 et à être repliées pour former les

deux parties 55 et 56 d'une embase. Les deux ouvertures 53 et 54 sont destinées à recevoir un axe non illustré. Le capot ainsi réalisé est du type "clévis".

On voit sur la figure 6 une pièce 60 du même type que la
5 pièce précédente, mais présentant en outre une base supérieure 61 avec une encoche 62 pour l'introduction du bouton d'un type non représenté ; de plus une paroi verticale 63 est munie d'une ouverture 64 pour le passage d'une goupille non illustrée. La
10 pièce 60 est une variante de la pièce 24 de la figure 3 qui s'adapte au corps creux de la figure 1 pour former un capot de type "ball-socket".

Bien entendu l'invention n'est pas limitée aux quelques modes de réalisation qui viennent d'être décrits. On voit qu'au
15 nombre de lumières près, les corps creux mis en oeuvre sont identiques. Seules changent les formes des pièces d'assemblage. Il en résulte une simplification notable de la fabrication des capots d'isolateurs.

20

25

30

35

REVENDEICATIONS

- 1/ Capot d'isolateur électrique comportant un corps métallique creux constituant une cavité d'ancrage pour un élément isolant et dont la face externe présente une partie d'assemblage avec un organe extérieur, caractérisé par le fait que le fond dudit corps creux présente au moins une lumière et que ladite partie d'assemblage est une pièce métallique d'assemblage distincte dudit corps creux comprenant d'une part une embase venant contre le fond dudit corps creux et d'autre part au moins une paroi traversant ladite lumière.
- 2/ Capot d'isolateur selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le fond dudit corps creux présente une lumière unique et que ladite paroi de la pièce d'assemblage est un tenon.
- 3/ Capot d'isolateur selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le fond dudit corps creux présente une lumière unique et que la pièce d'assemblage a la forme d'un U, les deux branches du U traversant ladite lumière de l'extérieur vers l'intérieur dudit corps et étant repliées de manière à former ladite embase.
- 4/ Capot d'isolateur selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le fond dudit corps creux présente deux lumières et que la pièce d'assemblage a la forme d'un U, les deux branches du U traversant respectivement les deux lumières de l'intérieur vers l'extérieur dudit corps.
- 5/ Capot d'isolateur selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le fond dudit corps creux présente deux lumières et que la pièce d'assemblage a la forme d'un U, les deux branches du U traversant respectivement les deux lumières de l'intérieur vers l'intérieur dudit corps et étant repliées de manière à former ladite embase.
- 6/ Capot d'isolateur selon l'une des revendications 3 et 5, caractérisé par le fait que la base du U est découpée de manière à recevoir une tige, et que ladite pièce d'assemblage comporte une paroi supplémentaire orthogonale à cette base et aux deux branches du U, et munie d'un trou pour le passage d'une goupille

coopérant avec ladite tige.

7/ Capot d'isolateur selon l'une des revendications précédentes, caractérisé par le fait que ladite embase est solidarisée audit corps creux.

5 8/ Capot d'isolateur selon la revendication 7, caractérisé par le fait que ladite embase est collée sur ledit corps creux.

9/ Capot d'isolateur selon la revendication 7, caractérisé par le fait que ladite embase est soudée audit corps creux.

10 10/ Capot d'isolateur selon la revendication 7, caractérisé par le fait que ladite embase est solidarisée par un scellement du capot.

1/2

FIG.1

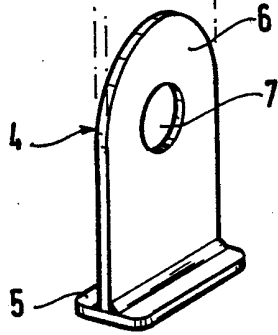
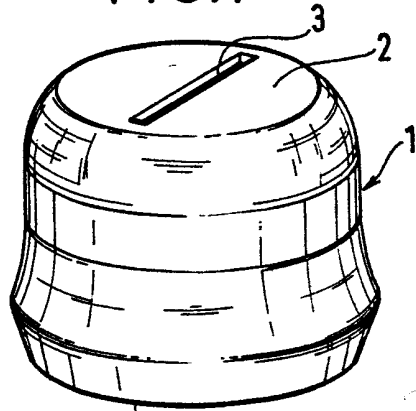


FIG.2

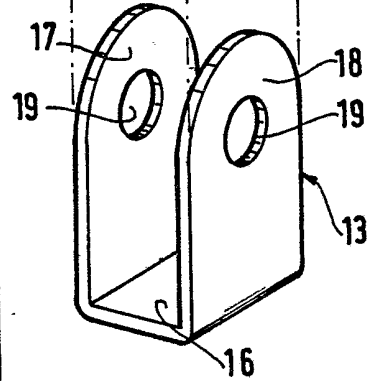
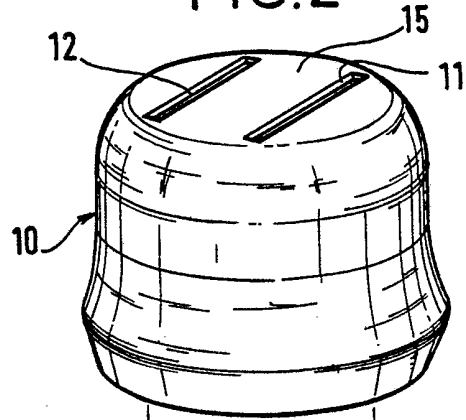
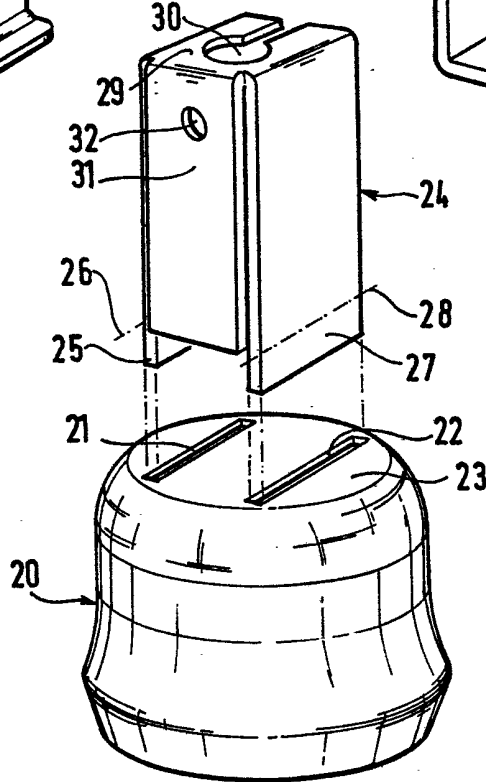


FIG.3



2/2

FIG.4

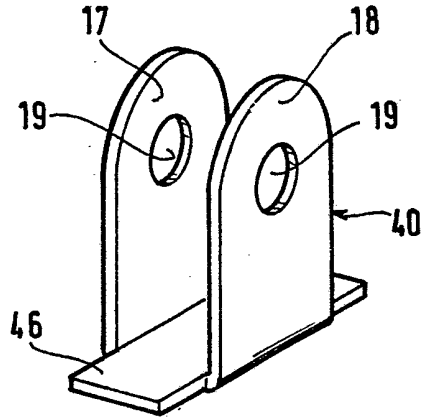


FIG.5

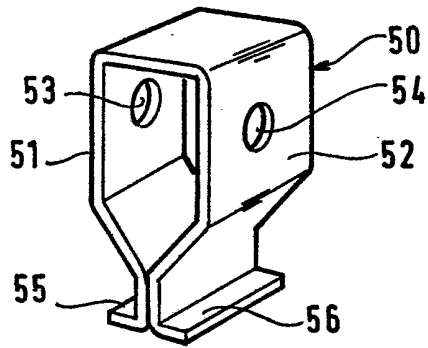


FIG.6

